

Plan National d'Actions en faveur du Vison d'Europe

Comité de pilotage du 29 novembre 2022

Animateurs

Christelle BELLANGER – Office Français de la Biodiversité
Céline BLIN – Office Français de la Biodiversité
Yoann BRESSAN – Office Français de la Biodiversité
Vincent DORDAIN – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine
Maylis FAYET – Office Français de la Biodiversité
Aurore PERRAULT – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine
Thomas RUYS – Groupe de Recherche et d'Investigation sur la Faune Sauvage

Participants

Géraldine AUDIE-LIEBERT – Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement Sud-Ouest
Xavier BARON – Parc Naturel Régional du Marais Poitevin
Véronique BARTHELEMY – DREAL Nouvelle-Aquitaine
Romain BEAUBERT – Ligue pour la Protection des Oiseaux
Nicolas BERNADICOU – Conseil départemental du Gers
Marie-Noëlle BEVE – Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Vendée
Rémi BODINIER - Groupe de Recherche et d'Etude pour la Gestion de l'Environnement
Aurélie BUSSIERE – Conseil départemental de la Charente
Jean-Claude CHARPENTIER – Association pour la Gestion et la Régulation des Prédateurs de la Charente-Maritime
Nathalie de LACOSTE – Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères
Sébastien DITCHARRY – Conseil départemental des Landes
Fabien EGAL – Association Départementale des Piégeurs Agréés de Gironde
Christine FOURNIER – Groupe de Recherche et d'Etude pour la Gestion de l'Environnement
Paul GARCIA – Union Nationale des Associations de Piégeurs Agréés de France
Thierry GATELIER – Conseil départemental des Landes
Hélène GINESTE – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie
David GUERIN – Direction Départementale des Territoires des Deux-Sèvres
Patrick HAFFNER – Muséum National d'Histoire Naturelle
Estelle ISERE-LAOUE – Groupe de Recherche et d'Etude pour la Gestion de l'Environnement
David JIMENEZ – Conseil départemental des Landes
Hélène LABORDE – Conseil départemental des Landes
Océane LALEU – Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne
Marine LAVAL – Conseil régional Nouvelle-Aquitaine
Isaël LARVOR – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Pays de la Loire
Ingrid MARCHAND – Ligue pour la Protection des Oiseaux
Mickaël MIMAUD – Fédération Régionale des Chasseurs Pays de la Loire

Olivier PATRIMONIO – Ministère de la Transition Ecologique
Juan-Felipe REATIGA-PARRISH – ZOODYSSÉE
Guillaume ROMANO – ZOODYSSÉE
René ROSOUX – Rapporteur du Conseil National de la Protection de la Nature
Emmanuel SUTTER – Direction Départementale des Territoires des Hautes-Pyrénées
Sylvain WAGNER – Conseil départemental de la Dordogne

Excusés

Sylvain BROGNIEZ – Conseil départemental de la Gironde
Matthieu DORFIAC – Charente Nature

Le diaporama présenté en séance est disponible sur la page Vison d'Europe du site Internet de la DREAL Nouvelle-Aquitaine : <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/le-vison-d-europe-a10771.html>

Le présent compte-rendu ne reprend que les échanges tenus en séance.

1. Introduction

Ce premier comité de pilotage du 3^e Plan National d'Actions (PNA) Vison d'Europe va permettre de dresser le bilan des actions des trois dernières années du PNA intermédiaire (2019-2021) et de la première année du 3^e PNA (2022).

L'OFB est remercié pour la qualité de son animation scientifique et technique, qui perdure avec ce nouveau plan. Une nouvelle lettre de mission a été signée à cet effet en octobre dernier.

Pour information, la DREAL Nouvelle-Aquitaine réalise une websérie de 10 épisodes consacrés aux PNA qu'elle coordonne au niveau national. Cette websérie est diffusée sur la page suivante : <https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/web-serie-sur-les-plans-nationaux-d-actions-en-r5670.html>

La diffusion de l'épisode consacré au Vison d'Europe aura lieu au 2^e trimestre 2023. L'information sera diffusée par le PNA.

2. Précisions apportées suite à des questions exprimées lors de la présentation du bilan de réalisation des actions du 3^e PNA

Axe 1

Le volet sanitaire est bien pris en compte dans le cadre des campagnes de prospection du Vison d'Europe par cages-pièges. Il est détaillé dans le protocole, et rappelé dans les formations et réunions bilans, qui préconise que les cages soient nettoyées et désinfectées entre chaque campagne de prospection, et après chaque capture d'un carnivore sauvage ou domestique afin d'éviter la transmission de pathogènes.

Axe 2

Il y a actuellement 32 visons d'Europe à Zoodyssée. L'élevage est solide avec des équipes compétentes et des protocoles formalisés. Les jeunes nés en captivité intègrent le *pool* des reproducteurs et certains ont déjà contribué à la reproduction. Pour mémoire, 4 petits sont nés en 2019, 14 en 2020 (mais 5 morts du fait de la canicule, la taille des portées ou l'inexpérience des femelles), 9 en 2021 et 5 en 2022. En raison de la crise du Covid 19, les transferts d'animaux entre les différents centres d'élevage de l'EEP n'ont pas pu avoir lieu depuis 2020, ce qui limite les possibilités d'appariement.

La Réserve Zoologique de Calviac compte actuellement 6 individus dont plusieurs sont vieillissants. Il n'y a pas encore eu de reproduction.

Pour information, un nouveau centre d'élevage va être installé dans la communauté autonome de la Rioja, en Espagne

Il n'existe pas d'« élevage de secours » mais un redimensionnement de la Réserve Zoologique de Calviac est en cours. De plus, il existe une émulation avec d'autres parcs qui souhaiteraient accueillir du Vison d'Europe sous l'égide de Zoodyssée.

Une note de synthèse des travaux réalisés par Céline Blin (CDD OFB) sur les retours d'expériences de translocation de Vison d'Europe sera prochainement disponible.

Axe 3

Pour les départements des Hautes-Pyrénées et du Gers, les populations de Vison d'Amérique sont très élevées, et les contacts de Vison d'Europe anciens. Pour ces raisons, le PNA est questionné sur la possibilité de supprimer l'obligation de l'ouverture de la trappe d'évasion entre avril et juillet dans ces départements. Par ailleurs, un défraiement des piégeurs agréés serait apprécié et contribuerait à leur motivation dans la lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Le PNA répond que la question du périmètre d'obligation de la trappe d'évasion sera examinée après mise à jour de la carte de présence et de prise en compte du Vison d'Europe, courant 2023. De plus, il est précisé que le PNA travaille actuellement avec de nombreuses associations de piégeurs dans le cadre de la mise en œuvre de protocoles de lutte contre le Vison d'Amérique. Sur les départements où ce protocole s'applique, avec la participation des associations de piégeurs, ces dernières bénéficient d'indemnités financières.

Axe 4

Le nombre d'ouvrages mentionné dans le diaporama n'est pas exhaustif, d'autres ont été aménagés par le biais d'autres financements (budget des Conseils départementaux, agences de l'eau...), ou à l'initiative d'autres partenaires.

Il est précisé que l'arrêté des référents des Hautes-Pyrénées a été signé mais qu'il y reste une erreur à corriger.

Axe 5

En complément des actions de communication présentées par le PNA, il est précisé que Zoodyssée participe également à un certain nombre de manifestations qui sont l'occasion de présenter le Vison d'Europe et le PNA : fête de la science, assemblées générales de l'AFDPZ (Association Française Des Parcs Zoologiques) et de l'EAZA (*European Association of Zoos and Aquaria*), journée mondiale de la conservation de la nature...

La mise en place d'une formation à destination des Directions Départementales des Territoires (et de la Mer) est souhaitée sur la prise en compte du Vison d'Europe. Le PNA répond que celle-ci est bien prévue au plan de formation et que son contenu sera consolidé après finalisation du guide de bonnes pratiques de gestion en cours d'élaboration par les équipes du LIFE Vison d'Europe et du PNA.

3. Autres points évoqués en séance

Dans le cadre du 1^{er} PNA loutre, la SFPEM (Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères), en tant qu'animatrice du PNA, avait rédigé une note à l'attention des Directions Départementales des Territoires (et de la Mer) pour les alerter sur la réglementation liée à l'utilisation des pièges tuants sur et à proximité des cours d'eau, zones humides... où la Loutre est présente. Cette note va être mise à jour dans le cadre du 2^e PNA Loutre. Cette interdiction s'applique également dans les secteurs de présence du Castor d'Europe et du Vison d'Europe. Pour les départements de l'aire de répartition du Vison d'Europe, cette note pourrait concerner les deux espèces, Loutre et Vison d'Europe (voire les trois espèces si le Castor est présent), et fera l'objet d'un travail conjoint entre les équipes des deux PNA.

La Région Nouvelle-Aquitaine dispose d'un règlement d'intervention en faveur de la biodiversité, voté en octobre 2022, qui permet de financer les actions des PNA (connaissance, renforcement et réintroduction d'espèces, gestion des habitats...). Les bénéficiaires éligibles sont les animateurs de PNA, les associations de protection de la nature, les structures de recherche, les collectivités territoriales. Pour plus de détails, se référer à la fiche 6.1 du règlement « Préserver les espèces à enjeu ».

Il est rappelé que le PNA travaille étroitement avec un grand nombre de partenaires tels que les gestionnaires d'espaces naturels (Parcs Naturels Régionaux, Réserves, sites Natura 2000...), les associations de piégeurs, les fédérations de chasse, les collectivités territoriales, les structures gémapiennes... qui sont un relais indispensable pour les actions de terrain.

Pour conclure, l'ensemble des participants est remercié et le rapporteur du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) salue le travail réalisé dans le cadre de PNA en faveur du Vison d'Europe. Le prochain comité de pilotage sera en présentiel, probablement à l'automne 2023. Un retour y sera notamment fait sur la stratégie de translocation.